

L'an deux mil dix-sept, le douze Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 Décembre 2017 s'est réuni autour de M. Pascal DELORME, Maire.

Etaient présents : Mesdames LELOUP, SCHULER, TRIKI - Messieurs DEMANGEOT, MENIN, PLANTEBLAT, SAILLET, THUMERELLE et WEBER

Absent : Monsieur MAIBACH

COMPTE-RENDU

1 Il existe sur la commune des points non couverts en **poteaux incendie**. Il convient d'anticiper d'une part la vente de terrains pour construction et d'autre part de devancer toutes **subventions** qui pourraient disparaître. Après examen des chiffrages pour la pose de 3 Poteaux Incendie (au Petit Pin, au Pin et Route de Rozoy) par les 3 sociétés proposées par le Syndicat de la Cléry : Dechambre SAS (Douchy), Merlin TP Environnement (Pannes) et SARL Alerany Terrassement (Piffonds), le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité pour l'offre la moins-disante de la SARL Alerany Terrassement pour un montant total de 10 573,84 € HT. Ces travaux sont éligibles à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (**DETR**) à hauteur de 50% + 30% par le Conseil Départemental soit un total maximum de 80%. Il est autorisé un dossier par an.

2 Approbation de la **convention Travaux de voirie 2018**. Réparation et entretien au « point-à temps » par la 3CBO. 500 kg seront dispersés sur la voirie communale.

3 Divers

1.Le Conseil Municipal fixe au samedi 31 Mars 2018 la demi-journée citoyenne de nettoyage du domaine public.

2. Lors de l'Appel d'offre, le coût de la modification de l'éclairage public s'élevait à 8 850 € HT. La somme réelle s'élève à 4 626,50 € HT.

Nota : La modification de l'éclairage public est subventionnée à hauteur de 50% au titre de l'accompagnement des projets des Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (**TEPCV**) + 30% par le Conseil Départemental soit un total maximum de 80%.

3.3 Un devis va être demandé pour le nettoyage du Monument aux Morts et des bacs à fleurs au printemps.

3.4 Une réunion publique s'est tenue le 21/11/2017 pour présenter la procédure du PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal *r:r* règles de construction et de déclassement des

terrains) dans laquelle la 3CBO a décidé de s'engager. Son terme devrait correspondre à la fin du mandat en 2020.

5. En janvier 2019 se déroulera sur la commune le recensement de la population. Mérinville fera un appel à candidatures dans notre Bulletin Municipal dès janvier 2018 pour recruter un agent recenseur. Les candidatures et la rémunération seront étudiées en Conseil Municipal.

6. M. le Maire invite les conseillers à prendre connaissance des lettres d'informations et comptes-rendus de réunion du Pays du Gâtinais sur <http://www.pays-gatinais.com>. Même chose pour la 3CBO sur <http://www.3cbo.fr>

3.7 M. PLANTEBLAT soulève la question de la compensation de la perte de recettes pour les collectivités dans le cadre du projet de suppression de la taxe d'habitation. M. le Maire n'a pas à ce jour de réponses.

3.8 M. PLANTEBLAT signale que le poteau EDF qui borde sa clôture est cassé. M. le Maire va contacter qui de droit.

3.9 Rappel à la vigilance suite à la recrudescence de cambriolages notamment au Hameau de la Roche. Un bandeau défile sur le site internet de la commune.

3.10 Afin d'organiser un rassemblement autre que celui du 14 juillet, M. WEBER propose cette année de convier les Mérinilloises et Mérinillois à partager une galette des rois. Le Conseil Municipal se prononce pour le samedi 27 Janvier 2018. Une Invitation avec un coupon-réponse sera distribué 1^{re} quinzaine de janvier dans les boîtes aux lettres.

La séance est levée à 20h.

